

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

AVIS PUBLIC-DÉROGATION MINEURE

Le conseil municipal de la Ville de Waterville doit statuer sur une demande de dérogation mineure numéro 2022-06-0009 au Règlement de Zonage no. 614 et ce, lors de la séance du 15 Août 2022 tenue à 19 h à l'hôtel de Ville.

Identification du site concerné :

295 À 325, rue Gosselin, lot 5 654 038, du cadastre du Québec, Waterville dans la zone M-1.

Nature et effets :


Cette demande a pour objet :

- De permettre l'implantation de 5 bâtiments accessoires plutôt que 4 sur un lot autre que celui supportant le bâtiment principal tel que requis par l'article 33.4.2 du règlement de Zonage 614

Toute personne intéressée peut être entendue, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme, lors de la séance régulière du conseil municipal le 15 août 2022 à 19 h.

Hôtel de Ville
170, rue Principale Sud
Waterville (Québec)
JOB 3H0

Donné à la Ville de Waterville, ce 27 juillet 2022.


Nathalie Isabelle
Directrice générale, secrétaire-trésorière et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Isabelle, secrétaire-trésorière de la Ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie le 27 juillet 2022 à l'hôtel de Ville et sur le site web de la municipalité, tel que prévu au règlement 604 concernant les modalités de publications des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27^e jour de juillet 2022.



Secrétaire-trésorière